

Affaire Polanski: de la différence entre « justes » et « justiciers »

Des justiciers auto-proclamés usent d'une violence illégitime

Par [Renée Fregosi](#) - 25 novembre 2019 – Causeur.fr



Militante du collectif féministe "Noustoutes" à Paris le 23 novembre © CELINE BREGAND/SIPA Numéro de reportage : 00933927_000036

D'aucuns appellent au boycott du film *J'accuse* de Roman Polanski. Ces justiciers modernes conspuent des puissants par définition agresseurs corrompus, licencieux et pervers, au nom du peuple et de victimes qui auraient forcément raison.

L'œuvre et son auteur conspués par une opinion publique gagnée par le justicialisme, le film *J'accuse* de Roman Polanski fait doublement polémique. Premièrement, peut-on apprécier et même aller voir une œuvre d'un présumé violeur ? Non, selon la vindicte populaire qui considère que Polanski est un violeur avéré et récidiviste pour l'éternité, et que toute son œuvre doit être boycottée à jamais. Deuxièmement, l'action du colonel Picquart en faveur de la révision du procès Dreyfus mérite-t-elle de faire l'objet d'un film ? Ce choix de Polanski semble

être contesté par l'historien Philippe Oriol dans son débat avec Christian Vigouroux, organisé par Alain Finkielkraut pour son émission « Répliques » du 23 novembre dernier.

En 1977, Roman Polanski avait plaidé coupable de « rapports sexuels illégaux sur mineure » et avait en conséquence purgé sa peine de prison. On peut alors s'interroger sur un possible abus de pouvoir de la part de la juridiction de Californie qui a inculpé une nouvelle fois Polanski pour la même affaire et depuis, réclame son extradition pour comparution. Par ailleurs, d'autres faits anciens (1969 et 1974) sont évoqués aujourd'hui dans des déclarations très tardives de femmes restées pour la plupart anonymes. Enfin, dans la vague de *MeToo* et précisément pendant le lancement du film *J'accuse*, une photographe française s'est manifestée par voie de presse évoquant un viol qu'elle aurait subi en 1975 alors qu'elle avait 18 ans. Roman Polanski récusé ces allégations, et en tout état de cause il y a aujourd'hui prescription.

La justice populaire des réseaux sociaux

Tout d'abord, dans un Etat de droit, un verdict de la rue (ou des réseaux sociaux) condamnant a priori, sans preuve et sans débat contradictoire, ne vaut pas justice. Les justiciers, chevaliers blancs auto-proclamés du Bien, usent donc d'une violence illégitime. Ce lynchage médiatique fait fi par ailleurs, d'un principe de droit consistant à estimer qu'après un laps de temps déterminé, d'une part, les auteurs de délits et même de certains crimes sont susceptibles d'avoir changé et ne peuvent plus être jugés sur les mêmes bases qu'à l'époque des faits, d'autre part, que des procédures judiciaires ne peuvent plus être menées convenablement, le temps ayant par trop altéré les preuves, indices et témoignages éventuels.

A lire aussi, Jean-Paul Brighelli: [Couper tout ce qui \(vous\) dépasse](#)

Au demeurant, quand bien même Roman Polanski se serait rendu coupable de viol, son œuvre devrait-elle subir les conséquences de l'opprobre jetée sur son auteur ? Il convient alors de considérer le contenu de cette œuvre: ferait-elle l'apologie du viol ou du détournement de mineur que l'on pourrait s'en offusquer, refuser de la voir et éventuellement demander son interdiction. Or, contrairement à Céline qui dans ses ouvrages célèbres par d'aucuns pour leur « valeur littéraire », proclame un antisémitisme des plus répugnants, Roman Polanski ne diffuse pas ici d'idées scandaleuses ou de propos tombant sous le coup de la loi. Ou, contrairement à la philosophie de Martin Heidegger – considéré par nombre d'intellectuels de gauche comme un grand penseur – qui entre en écho avec la vision du monde nazie, la filmographie de Roman Polanski ne professe pas d'idéologie mortifère. Aucune raison donc de récuser le film *J'accuse*.

L'Histoire ne s'écrit pas en noir et blanc

A moins que... le point de vue adopté par Roman Polanski pour évoquer l'affaire Dreyfus ne soit lui-même accusé d'atteinte à la bien-pensance. Car dans ce film, celui qui est historiquement au centre de l'affaire de façon évidente, à savoir la victime de complot, d'erreur judiciaire et d'acharnement, le capitaine Alfred Dreyfus, est à peine entrevu et son personnage n'est pas traité avec empathie. Et Emile Zola, l'auteur du brûlot « J'accuse » qui fera du procès Dreyfus « l'Affaire », est lui aussi une figure à peine esquissée dans le film qui porte pourtant le titre de son fameux article. C'est le colonel Marie-Georges Picquart, militaire antisémite, arriviste et conservateur, adultère de surcroît, et partie prenante de l'accusation initiale contre Dreyfus, qui en est le héros.

A lire aussi: [#Metoo: l'avis d'Adèle](#)

Roman Polanski, à son âge avancé et après bien des vicissitudes, aurait-il voulu dans ce film d'une grande rigueur d'exécution, dire la complexité des époques, des situations et des êtres ? Car oui, Picquart est antisémite et tient des propos ignominieux sur les Juifs. Au demeurant comme nombre de gens de son temps, et pas seulement des nationaux-catholiques, des réactionnaires et des antirépublicains, mais aussi des responsables politiques de gauche, artistes et intellectuels qui deviendront des combattants de la cause de Dreyfus, des « dreyfusards » convaincus. Par ailleurs Picquart n'aimait pas Dreyfus et été probablement injuste envers lui avant sa condamnation et après sa réhabilitation. Et puis Picquart est surtout soucieux de l'honneur de l'Armée, de sa propre carrière militaire et de sa vie qui sera elle aussi menacée. Tout cela, Roman Polanski le décrit parfaitement.

L'art n'est pas obligatoirement moral

Mais cela n'oblitére pas le fait que Picquart a fait preuve de courage, de sens de la justice, et qu'il a été un personnage clé pour la révision du procès de Dreyfus. C'est lui qui découvre les preuves de la culpabilité d'Esterhazy. Et même s'il l'apporte avec un certain retard, sa contribution sera déterminante. Alors on devrait admettre que le côté du Bien n'est pas forcément sans tache. La victime elle-même d'ailleurs, n'est pas nécessairement sympathique ni exempte de défaut. Et l'on doit se résoudre à considérer les choses dans leur complexité, leur ambivalence voire leur dimension contradictoire.

A lire aussi: [« J'accuse »: le meilleur film français de l'année](#)

Car l'Histoire comme la science politique ne fait pas de morale. Et l'art n'est pas obligatoirement, même plutôt pas de préférence, un prêchi-prêcha plein de bons sentiments. D'autant que, de même que les bonnes intentions pavent souvent l'enfer, de mauvaises raisons peuvent servir de justes causes. Ainsi, non seulement le *J'accuse* de Roman Polanski est une œuvre cinématographiquement réussie et d'une grande justesse historique, mais il invite aussi à l'esprit critique et à la justice véritable, loin des injonctions autoritaires et des violences vengeresses. A recommander donc sans réserve, aux jeunes comme aux moins jeunes !